

-----  
MAIRIE DE MAISOD  
-----

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 NOVEMBRE 2020**

**Présents** : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, BUFFAUT Julien, BARTHET Delphine, GANEVAL Franck, GROS Céline, LACROIX Régis, MIELLIN Charles, MORNICO Sonia, RAGEOT Michel et REVY Julie.

**Absents excusés** :

**Secrétaire de séance** : Mme BERTHOLINO Michèle

**Début de la séance** : 20h30

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de procéder à des modifications à l'ordre du jour :

Ajout d'un point :

- Forêt  
Programmes de travaux 2021 avec l'ONF du Jura

Report d'un point :

- Personnel  
Modification du régime indemnitaire des agents (R.I.F.S.E.E.P.)  
Le Conseil municipal accepte.

**Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 13 octobre 2020**

Après en avoir discuté, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Forêt**

**Programme de travaux 2021**

M. Buttin, technicien ONF, propose à Monsieur le Maire le programme de travaux pour 2021. Il s'agit de travaux sylvicoles sur la parcelle 12.ar pour un montant de 800 € ht et de divers travaux touristiques sur la parcelle 17.ex pour un montant de 1.850 €. Le Conseil municipal valide ce programme de travaux et remercie M. Buttin pour l'excellent travail qu'il réalise sur la forêt soumise de la commune.

**2. Finances**

**Subventions 2020**

Monsieur le Maire présente les diverses demandes de subventions formulées par les associations locales et demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les attributions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal attribue les subventions aux associations locales comme suit :

- Coopérative Scolaire du RPI « En Sapey » 150 €
- Sou des écoles « En Sapey » 150 €

Le Conseil municipal précise que ces associations devront transmettre leur bilan financier pour versement de la subvention.

Monsieur le Maire est chargé d'engager la dépense correspondante sur le budget 2020.

**3. Institutions et vie politique**

**Retrait de la délibération n° 2020/25 - désignation des délégués auprès du SICTOM du haut-Jura**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des services de la Préfecture du Jura qui, dans le cadre de son contrôle de légalité, nous demande de procéder au retrait de la délibération n° 2020/25 prise le 02 juin dernier. En effet, la commune a transféré la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés à la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté, qui a elle-même transféré ladite compétence au SICTOM du haut-Jura.

Dès lors, il appartient à la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté de procéder à l'élection des délégués devant représenter la communauté de communes au Conseil syndical du SICTOM du haut-Jura.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité de procéder au retrait de la dite délibération par laquelle le Conseil municipal désignait un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au SICTOM du haut-Jura.

#### **4. Terre d'Emeraude Communauté**

##### **Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs - proposition de représentants de la commune**

Monsieur le Maire informe que, conformément au 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI. Il précise que cette commission doit être composée du Président de l'EPCI ou de son Vice-Président délégué, Président de la commission, et de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. Il indique que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant.

Monsieur le Maire rappelle la délibération de Terre d'Emeraude Communauté en date du 4 septembre 2020, qui acte que le Conseil Communautaire de Terre d'Emeraude Communauté, devra, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et de 20 autres personnes susceptibles de devenir membres suppléants ; et qui sollicite les communes membres, afin qu'elles effectuent des propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proposer la personne ci-après dénommée pour figurer sur la liste préparatoire dressée pour la désignation des membres de la commission Intercommunale des Impôts Directs :

- BLASER Michel

Il charge Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la mise en place de cette commission.

#### **5. SYDOM du Jura**

##### **Présentation et approbation du rapport annuel 2019**

Avec l'aide de Régis LACROIX, délégué titulaire de la Communauté de communes auprès du SICTOM du haut-Jura, Monsieur le Maire présente le rapport annuel du SYDOM du Jura qui est approuvé, à l'unanimité.

##### **Point sur les travaux :**

Rénovation et extension de la salle polyvalente : Monsieur le Maire dresse le bilan financier de l'opération. Le coût total s'élève à la somme de 381.885,35 € ht pour les travaux et 38.494,36 € ht pour les frais de maîtrise d'œuvre et coordination technique. Le montant des aides publiques (Etat-DSIL, Conseil départemental-DST et Communauté de communes) s'élève à la somme de 238.572,43 €, soit 62,47 %

**Fin de la séance : 22h**

Michel BLASER

